



Réseau d'éducation prioritaire Molière

# Règlement du concours Booktrailer

Article 1 : organisation générale

Mme Delaune, professeure documentaliste et coordonnatrice REP du collège Molière, Mme Aubret, coordonnatrice REP, et Mme Sarazi, professeure des écoles et enseignante référente pour les usages du numérique dans le 1<sup>er</sup> degré, organisent un **concours de bandes-annonces de livre** (booktrailer), du 1<sup>er</sup> février 2020 au 6 juillet 2021.

Ce concours s'adresse à chaque classe du réseau d'éducation prioritaire (REP), mais aussi à chaque élève volontaire individuellement, et enfin à l'ensemble des familles.

L'objectif est de promouvoir la lecture par le biais de courtes vidéos à la manière des bandes-annonce de films, et de renforcer la mise en réseau des établissements scolaires du collège Molière : le collège ainsi que les écoles primaires publiques d'Argenton l'église, Bouillé-Loretz, Massais, Bouillé St Paul, Cersay et St Martin de Sanzay.

Les vidéos des participants seront publiées sur le site dédié : <a href="http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/rar-bouille-loretz/">http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/rar-bouille-loretz/</a>

Une cérémonie de remise de prix sera organisée le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, au collège Molière; les détails seront précisés ultérieurement.

Article 2 : conditions de participation

Ce concours est ouvert aux élèves du collège et des écoles primaires publiques d'Argenton l'église, Bouillé-Loretz, Massais, Bouillé St Paul, Cersay et St Martin de Sanzay, via leur classe ou seul.

Un élève souhaitant participer à la catégorie « solo » pourra créer une vidéo avec un autre camarade.

La participation est entièrement gratuite.

Chaque participant (classe ou élève) est autorisé à présenter jusqu'à 4 productions maximum.

Les participants peuvent envoyer leur vidéo jusqu'au vendredi 28 mai 2021, 18h, dernier délai. L'envoi d'une vidéo vaut pour inscription.

La coordonnatrice REP Zoé Aubret récupèrera votre production en main-propre sur l'école.

## Article 3 : Catégories de vidéos

Les vidéos concourront dans différentes catégories :

- classes de cycle 1 (de la petite section à la grande section de maternelle)
- classes de cycle 2 (du CP au CE2)
- classes de cycle 3 (du CM1 à la 6<sup>e</sup>)
- classes de cycle 4 (de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>)
- solo : création individuelle (ou par deux élèves maximum), réalisée en dehors de la classe, tous cycles confondus.

Un prix sera remis au lauréat de chaque catégorie, ainsi qu'au meilleur booktrailer du réseau, c'est-à-dire la vidéo qui aura obtenu le plus de votes, toutes catégories confondues.

Un jury composé des trois organisatrices du concours récompensera la bandeannonce la plus créative (toutes catégories confondues).

## Article 4 : caractéristiques techniques de la vidéo

## Durée maximum : deux minutes

Support: tablette ou ordinateur

Langue : la vidéo doit être tournée en français

<u>Montage vidéo</u> : le choix du logiciel de montage vidéo est libre (cf. liste des outils de montage) ; Mme Aubret et Mme Sarazi peuvent participer au montage si l'enseignant ou l'élève désire de l'aide.

<u>Contenu</u>: la vidéo doit être la bande-annonce d'un livre (*cf. séquence pédagogique*, également disponible sur le blog du réseau). Les illustrations issues de l'album ne doivent pas dépasser 10 % du contenu total du livre.

### Article 5: jury et sélection des lauréats

Les vidéos seront soumises au vote des élèves et leurs familles, des personnels du réseau, du mercredi 2 juin 2021 au mercredi 30 juin 2021, via un formulaire de vote diffusé en ligne.

Dans le cas où deux vidéos seraient à égalité, ce sont les pilotes du réseau qui les départageront : M. Monnet, principal du collège Molière, et Mme Tavant, inspectrice de l'Education Nationale pour le 1<sup>er</sup> degré.

#### Article 6 : dotations

Le jeu concours est doté de 6 (six) lots, qui seront attribués aux gagnants désignés. Un bon d'achat d'une valeur de 50 euro pour la librairie Brin de Lecture sera attribué pour chaque lauréat.

Les lots ne sont pas échangeables, ni remboursables, et ne pourront en aucun cas faire l'objet du versement de leur valeur en monnaie, devise de toute nature.

## Article 7: droits d'utilisation

Une autorisation de diffusion spéciale pour le concours sera distribuée aux élèves participants.

Les participants autorisent également la diffusion de leur vidéo sur le site dédié, et lors de la projection pendant la cérémonie de remise de prix.

Cette autorisation de diffusion devra être retournée à l'enseignant de la classe participante, ou à l'enseignant de l'enfant qui participe seul.

#### Article 8 – communication

Toutes les informations concernant l'actualité du concours seront diffusées par mail à l'adresse de l'école et sur la page officielle du réseau d'éducation prioritaire Molière :

http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/rar-bouille-loretz/

Les articles seront relayés sur les pages Facebook et Instagram, ainsi que sur la newsletter.